
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 8 juillet 2020 à 18 h 30
en visioconférence avec webdiffusion**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens des Communications, du greffe et des services administratifs

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

10.02 - Demandes de dérogation mineure - Période d'intervention

- 2054, rue Fullum (40.08) – Aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours;
 - 325-333, boulevard René-Lévesque Est (40.17) – Aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours;
 - 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest (40.22) – Aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours.
-

10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention

- 3071, avenue Trafalgar (40.07) – Sept commentaires reçus par écrit lors de la période de consultation écrite sur 15 jours, en opposition à cette demande;
- 2400, rue Sainte-Catherine Est (40.18) – Aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours;
- 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest (40.21) – Aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours.

CA20 240259

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

M. Karim Kammah

- comité d'urbanisme tactique

M. Charles Nadeau

- mesures à prendre pour éviter les évictions abusives

- mise sur pied d'un comité d'intervenant en habitation

M. Nicolas Zoghbi

- sécurisation à l'intersection des rues Dorion et De Rouen

- travaux d'apaisement sur la rue Dorion, entre les rues Ontario et Sherbrooke

M. Carl St-Denis

- enfouissement des fils électriques sur la rue Fullum

Mme Tatiana Soto

- ouverture de la rue Fullum sur la rue Notre-Dame

Mme Pauline Rodrigue

- refuge temporaire dans l'ancien YMCA au complexe Guy-Favreau

M. Sébastien Caron

- sauvegarde des carrés d'arbre existants et saillies de trottoir fleuries

M. Jean Logan
- verdissement sur la rue Fullum, entre les rue Sherbrooke et Notre-Dame

M. Michel Tanguay
- Sécurité des aires de spectacle

CA20 240260

Période de questions du public (juillet)

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 15, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701006

Nom du demandeur et objet de la question

M. Gaétan Auger
- mobiliers rafraichissants et brumisateurs au parc du Pied-du-Courant
- projet pilote d'un stationnement sécuritaire au sud de la rue Notre-Dame les fins de semaine

Gale Pettus
- promenade commerciale sur la rue Ontario

Mme Magali Guilbault
- nombre de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 19 h 25.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question

CA20 240261

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240262

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 9 juin 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 9 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1200858015

CA20 240263

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 juin 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1200858016

CA20 240264

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juin 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1200858017

CA20 240265

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 juin 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1200858018

CA20 240266

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240267

Autoriser une dépense additionnelle de 51 651,39 \$, taxes incluses, pour augmenter les contingences à 19,9% du montant des travaux dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc., pour les travaux de rénovation et de réaménagement du chalet pour intégration d'une toilette autonettoyante _ parc Charles S. Campbell, majorant ainsi le montant total de la dépense de 621 517,46 \$ à 673 168,85 \$ - (appel d'offres public VMP-19-017 - 7 soumissionnaires)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240539 adoptée à sa séance du 10 décembre 2019, accordé un contrat à Immobilier Belmon inc. de 528 652,24 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de rénovation et de réaménagement du chalet pour intégration d'une toilette autonettoyante (appel d'offres public VMP-19-017 - 7 soumissionnaires);

Attendu que l'échéancier a été révisé dû au contexte de la Covid-19 :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense additionnelle de 51 651,39 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc., pour réaliser des travaux de rénovation et de réaménagement du chalet pour intégration d'une toilette autonettoyante - Parc Charles S. Campbell, majorant ainsi la dépense maximale de 621 517,46 \$ à 673 168,85 \$;

D'autoriser, à cette fin, l'augmentation du budget prévisionnel de contingence de 51 651,39 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1195258003

CA20 240268

Approuver la convention de contribution se terminant le 31 mars 2021 avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud afin de réaliser les projets prévus dans la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et accorder une contribution totale de 103 203 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2021, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud afin de réaliser les projets prévus dans la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

D'accorder, à cette fin, une contribution de 103 203 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1205179005

CA20 240269

Approuver la convention avec la Coopérative de solidarité Les Valoristes pour soutenir les activités liées à la consigne sociale dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 15 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention avec la Coopérative de solidarité Les Valoristes pour soutenir les activités liées à la consigne sociale dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$ à même le budget de fonctionnement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1206091002

CA20 240270

Approuver le projet de convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal (Annexe 1) qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal (Annexe 1) qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation).

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1200173005

CA20 240271

Approuver la convention avec le Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de Patrouille verte de l'arrondissement de Ville-Marie pour la saison estivale 2020 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 19 600 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention avec le Regroupement des éco-quartiers pour la réalisation du plan d'action de la Patrouille verte 2020;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 19 600 \$, à même le budget de fonctionnement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1206091001

CA20 240272

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2021, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet en sécurité urbaine et accorder une contribution totale de 23 712 \$ dans le cadre du « Fonds en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie »

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2021, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du projet sur la sécurité et la cohabitation sociale dans les milieux de vie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 23 712 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1203405002

CA20 240273

Approuver les conventions de contribution, se terminant le 30 septembre 2020, avec cinq (5) organismes sans but lucratif, dans le cadre du « Programme accessibilité aux loisirs » de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder des contributions totalisant 30 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions, se terminant le 30 septembre 2020, avec cinq (5) organismes dans le cadre du « Programme Accessibilité aux loisirs » de l'arrondissement de Ville-Marie pour une contribution totale de 30 000 \$;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 4 090 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 4 090 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 15 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 1 365 \$ à Go jeunesse;
- 5 455 \$ à la Corporation du Centre Jean Claude-Malépart;

D'imputer cette dépense totale de 30 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1200173004

CA20 240274

Approuver la convention, se terminant le 31 mai 2021, avec la Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes et Adultes (FEEJAD) pour le projet « Les pères et les familles des Habitations Jeanne-Mance en action » et accorder une contribution totale de 20 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 31 mai 2021, avec la Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes et Adultes (FEEJAD) pour le projet « Les pères et les familles des Habitations Jeanne-Mance en action »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1205179007

CA20 240275

Accorder un contrat de 1 387 000 \$ à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Coupal, de la rue Fullum à la rue Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 733 750 \$ (appel d'offres public VMP-20-006 - 8 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 1 733 750 \$ pour la réalisation des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Coupal, de la rue Fullum à la rue Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie (Appel d'offres public VMP-20-006 - 8 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 387 000 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget de provision pour contingences de 173 375 \$ taxes incluses;

D'autoriser un budget d'incidences de 173 375 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1206937005

CA20 240276

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec le Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation d'activités de médiation communautaire au square Cabot et ses environs et accorder une contribution totale de 32 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec le Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation d'activités de médiation communautaire au square Cabot et ses environs;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 32 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1205179008

CA20 240277

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240278

Accorder un contrat de 849 855,54 \$, taxes incluses, à la firme Lanco Aménagement inc. pour effectuer des travaux d'aménagement du terrain de soccer au parc Toussaint-Louverture dans l'arrondissement de Ville-Marie, adhérer au Programme des installations sportives extérieures (PISE) et autoriser une dépense totale de 977 333,82 \$ (appel d'offres public VMP 20-007 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 977 333,82 \$ pour effectuer des travaux pour le projet d'aménagement du terrain de soccer au parc Toussaint-Louverture;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 849 855,54 \$, taxes incluses, à la firme Lanco Aménagement inc., conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-20-007 - 2 soumissionnaires);

D'autoriser un budget de provision pour contingences de 84 985,50 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget pour les frais incidents de 42 492,78 \$, taxes incluses;

D'adhérer aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1193591002

CA20 240279

Accorder un contrat de 345 530,92 \$ à Ceveco inc. pour le rejointoiement et le remplacement des dalles de granit au Parterre du Quartier des Spectacles dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 380 084,01 \$ incluant une affectation de surplus de 347 067,36 \$ (appel d'offres public VMP-20-014 - 3 soumissionnaires dont 2 conformes)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 380 084,01 \$ pour le rejointoiement et le remplacement des dalles de granit au Parterre du Quartier des Spectacles;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 345 530,92 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-20-014 - 3 soumissionnaires dont 2 conformes);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 34 553,09 \$;

D'autoriser une affectation des surplus de l'arrondissement de Ville-Marie au montant de 347 067,36 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1208220001

CA20 240280

Autoriser une affectation de surplus afin de financer un soutien financier spécial COVID-19 non-récurrent totalisant une somme supplémentaire maximale de 308 210 \$ et approuver les conventions de contribution, se terminant le 30 septembre 2020, avec six (6) OBNL reconnus, dans le cadre du « Programme camp de jour de l'arrondissement de Ville-Marie » et accorder un soutien financier de 140 400 \$ en provenance du dit programme. Le tout pour un soutien financier pour la réalisation des camps de jour 2020 d'une valeur maximale de 448 610 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions, se terminant le 30 septembre 2020, avec six (6) organismes dans le cadre du « Programme camp de jour » de l'arrondissement de Ville-Marie et du soutien spécial COVID-19;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes, totalisant la somme de 448 610 \$:

- 135 680 \$ à la corporation du Centre Jean-Claude Malépart;
- 203 720 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 30 150 \$ à Go jeunesse;
- 33 050 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 28 760 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 17 250 \$ à l'Association Les chemins du Soleil;

D'autoriser une affectation de surplus, afin de financer le montant non-récurrent maximum de 308 210 \$ lié au soutien spécial COVID-19. Cette dépense exceptionnelle de 308 210 \$ sera entièrement assumée par la ville centrale;

D'imputer ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1200173003

CA20 240281

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 7 500 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 7 500 \$:

- 3 000 \$ au Club Optimiste St-Jacques de Montréal;
- 1000 \$ au Comité Ha Ja Ca;
- 500 \$ au Comité du jardin communautaire St-André;
- 3000 \$ à Espace LGBTQ+;

D'imputer cette dépense totale de 7 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1205237014

CA20 240282

Approuver les quatre conventions de services avec Carrefour jeunesse-emploi de Montréal Centre-ville, Go Jeunesse et Les YMCA du Québec dans le cadre de la surveillance et/ou de l'animation de parc, et accorder un montant maximum de 57 614 \$, taxes incluses, le cas échéant

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les quatre conventions de services avec Carrefour jeunesse-emploi de Montréal Centre-ville, Go Jeunesse et Les YMCA du Québec dans le cadre de la surveillance et/ou de l'animation de parc;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 4 000 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Montréal centre-ville;
- 17 191 \$ à Go Jeunesse;
- 24 700 \$ à YMCA du Québec;

- 11 723 \$ à YMCA du Québec;

D'imputer cette dépense totale de 57 614 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1207709007

CA20 240283

Approuver les conventions avec neuf organismes dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2020 » et accorder des contributions totalisant 100 300 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions avec divers organismes dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2020 » pour un montant total de 100 300 \$;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 11 000 \$ à Escales Improbables de Montréal;
- 18 000 \$ à l'Écomusée de la maison du fier monde;
- 5 000 \$ au Festival de contes Il était une fois;
- 7 900 \$ au Festival international de projection illusionniste de Montréal;
- 9 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain;
- 15 000 \$ à Petits bonheurs Diffusion culturelle;
- 12 000 \$ à Studio de musique ancienne de Montréal;
- 10 000 \$ à Théâtre de la botte trouée;
- 12 400 \$ à Toxique trottoir;

D'imputer cette dépense totale de 100 300 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1204680002

CA20 240284

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec le Service des Loisirs Sacré-Coeur de Montréal pour le soutien à la mission et accorder une contribution de 28 733,33 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec le Service des Loisirs Sacré-Coeur de Montréal pour un soutien à la mission;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 28 733,33 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1207709008

CA20 240285

Approuver une convention de services et accorder un contrat de gré à gré à LES ATELIERS D'ANTOINE pour un montant de 228 595,22 \$, taxes incluses, pour la fabrication, la livraison et l'installation de modules en bois et en acier dans le cadre du projet-pilote de piétonnisation de la rue de la Commune

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 228 595,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de mobiliers urbain dans le cadre du projet-pilote de piétonnisation de la rue de la Commune;

D'approuver la convention de services avec Les Ateliers d'Antoine;

D'accorder, à cette fin, un contrat de gré à gré de 228 595,22 \$, taxes incluses, à Les Ateliers d'Antoine;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1208853002

CA20 240286

COVID-19 - Approuver les conventions se terminant le 31 décembre 2020 avec les quatre sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de quinze projets de relance économique, accorder une contribution de 240 000 \$ à la SDC Destination Centre-Ville, 235 000 \$ à la SDC du Vieux-Montréal-Quartier historique, 249 350 \$ à la SDC du Village et 82 500 \$ à la SDC Quartier latin, pour une dépense maximale de 806 850 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2020, avec les quatre sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de quinze projets de relance économique;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 235 000 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la réalisation de six projets visant la relance économique de son secteur et la reprise des affaires commerciales;
- 240 000 \$ à la Société de développement commercial Destination Centre-ville pour la réalisation de trois projets visant la relance économique de son secteur et la reprise des affaires commerciales;
- 82 500 \$ à la Société de développement commercial Quartier latin pour la réalisation des projets *Matériel sanitaire* et *Aménagement estival*;
- 249 350 \$ à la Société de développement commercial du Village pour la réalisation de 4 projets dans le cadre de son Plan de relance, Phase 1;

D'imputer cette dépense totale de 806 850 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1200318008

CA20 240287

Accorder un contrat de 2 419 601,74 \$, taxes incluses, à Ramcor Construction inc. pour effectuer des travaux d'aménagement au parc de l'Espoir et dans les saillies au coin de la rue Panet et Sainte-Catherine dans l'arrondissement de Ville-Marie, autoriser une dépense maximale de 3 040 522,09 \$ et autoriser une affectation des surplus de l'arrondissement d'un montant de 1 237 853,04 \$ (appel d'offres public VMP 20-010 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de surplus de l'arrondissement d'un montant de 1 237 853,04 \$;

D'autoriser une dépense maximale de 3 040 522,09 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement au parc de l'Espoir et dans les saillies au coin de la rue Panet et Sainte-Catherine dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 2 419 601,74 \$, taxes incluses, à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-20-010 – 3 soumissionnaires);

D'autoriser un budget de provision pour contingences de 483 920,35 \$;

D'autoriser un budget pour les frais incidents de 137 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1207763004

CA20 240288

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.26.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240289

Approuver les conventions se terminant le 31 décembre 2020 avec les différents organismes pour la réalisation de projets d'aménagements et rue piétonnes pour l'été 2020 dans l'arrondissement de Ville Marie et accorder les contributions totalisant 78 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2020, avec Le Musée des Beaux-Arts, Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) et Le Musée McCord pour la réalisation de projets d'aménagements et rue piétonnes pour l'été 2020 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 30 000 \$ au Musée des Beaux-Arts;
- 15 000 \$ au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière);
- 33 000 \$ au Musée McCord;

D'imputer cette dépense totale de 78 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1203200009

CA20 240290

Accorder un contrat de 761 548,36 \$, taxes incluses, à Les Pavages Céka inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de la rue Versailles de l'arrondissement de Ville-Marie, entre les rues Notre-Dame et Victor-Hugo, et autoriser une dépense maximale de 947 101,57 \$ (appel d'offres public VMP-20-012 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 947 101,57 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de la rue de la rue Versailles de l'arrondissement de Ville-Marie, entre les rues Notre-Dame et Victor-Hugo (appel d'offres public VMP-20-012 – 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les pavages Céka inc. au prix de total de 761 548,36 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 76 154,84 \$;

D'autoriser un budget de frais incidents de 109 398,37 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1204735012

CA20 240291

Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de trente-six (36) mois, pour des services professionnels en ingénierie, avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat No 1 : 2 401 712,57 \$, taxes incluses), Les services EXP inc. (contrat No 2 : 559 340,73 \$, taxes incluses) et FNX Innov inc. (contrat No 3 : 162 331,36 \$, taxes incluses), pour la conception de plans et devis et surveillance de travaux sur divers projets de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-20-013 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour la conception de plans et devis et surveillance de travaux sur divers projets de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder aux firmes ayant obtenu le plus haut pointage, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-20-013, les contrats à cette fin, pour les montants maximaux indiqués ci-dessous :

| <u>Firme</u> | <u>Montant maximal, taxes incluses</u> |
|-----------------------|--|
| IGF Axiom Inc. | 2 401 712,57 \$ |
| Les services EXP inc. | 559 340,73 \$ |
| FNX Innov Inc. | 162 331,36 \$ |

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1204735013

CA20 240292

Accorder un contrat de 1 620 865,81 \$ à Salvex inc. pour effectuer les travaux d'aménagement des ruelles reliant les parcs Sainte-Marie et Olivier-Robert et autoriser une dépense maximale de 2 036 452,39 \$ (appel d'offres public VMP 20-005 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 2 036 452,39 \$ pour l'aménagement des ruelles reliant les parcs Sainte-Marie et Olivier-Robert (appel d'offres public VMP-20-005 - 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 620 865,81 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 162 086,58 \$ (taxes incluses) et un budget prévisionnel d'incidences de 253 500 \$ (taxes incluses);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1206164001

CA20 240293

Approuver les conventions avec MU, l'Orchestre Métropolitain et Artch - Art contemporain émergent dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie (2020) » et accorder des contributions totalisant 42 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie 2020 »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 7 000 \$ à MU;
- 10 000 \$ à Orchestre Métropolitain;
- 25 000 \$ à Artch- Art contemporain émergent;

D'imputer cette dépense totale de 42 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.25 1204673004

CA20 240294

Autoriser une affectation de surplus de 1 081 865,96 \$, accorder un contrat de 2 612 342,81 \$, taxes incluses, à Environnement Routier NRJ inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de la rue De Rouen de l'arrondissement de Ville-Marie, entre les rues D'Iberville et du Havre, et autoriser une dépense maximale de 3 143 577,09 \$ (appel d'offres public VMP-20-011 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de surplus de 1 081 865,96 \$;

D'accorder un contrat de 2 612 342,81 \$, taxes incluses, à Environnement Routier NRJ inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de la rue De Rouen de l'arrondissement de Ville-Marie, entre les rues D'Iberville et du Havre;

D'autoriser un budget de contingences prévisionnel de 261 234,28 \$;

D'autoriser un budget d'incidences de 270 000 \$;

D'autoriser une dépense maximale de 3 143 577,09 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financière au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.26 1204735011

CA20 240295

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240296

Autoriser une affectation de 300 000 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de surplus de 300 000 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo, et divers besoins en lien avec le stationnement, sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1208853001

CA20 240297

Prendre acte des projets approuvés dans le cadre du Fonds local de soutien COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte des projets approuvés dans le cadre du Fonds local de soutien COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1201211002

CA20 240298

Autoriser une affectation de surplus de 1 500 000 \$ pour la création d'une réserve pour imprévus au budget de fonctionnement, pour chacune des années 2021 à 2023

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de 4 500 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement d'une « réserve pour imprévus » pour les années 2021 à 2023;

D'intégrer au budget de fonctionnement un montant annuel de 1 500 000 \$ pour les années 2021 à 2023;

D'imputer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1205158002

CA20 240299

Autoriser une affectation de surplus totale de 750 000 \$ sur 3 ans pour la réalisation du programme « Propreté 2021-2023 » afin de financer les ententes de partenariat avec les organismes pour diverses opérations de nettoyage

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de surplus de 750 000 \$ sur 3 ans pour la réalisation du programme Propreté 2021-2023 afin de financer les ententes de partenariat avec les organismes pour diverses opérations de nettoyage;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1205850001

CA20 240300

Prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2019

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2019;

De décréter que ledit rapport est publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1205158003

CA20 240301

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1205237015

CA20 240302

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1207128005

CA20 240303

Autoriser une affectation de surplus de 3 078 204 \$ sur 3 ans, pour la réalisation des activités prévues au Plan propreté pour les années 2021, 2022 et 2023 pour le ramassage des paniers de rues et brigades de propreté manuelles dans le Quartier latin, le Vieux Montréal (incluant l'esplanade du côté Sud de la rue de la Commune et la Place d'armes), la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine et le Quartier Chinois

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de surplus de 3 078 204 \$ sur 3 ans, pour la réalisation des activités prévues au Plan propreté pour les années 2021, 2022 et 2023 pour le ramassage des paniers de rues et brigades de propreté manuelles dans le Quartier latin, le Vieux-Montréal (incluant l'esplanade du côté Sud de la rue de la Commune et la Place d'armes), la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine et le Quartier Chinois;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1205850002

CA20 240304

Autoriser une affectation de surplus de 3 067 047,31 \$ pour la réalisation des activités prévues au « Plan d'action embellissement et propreté » pour les années 2021, 2022 et 2023 afin de maintenir l'entretien et la propreté de la Place de la Paix, de la Dauversière, Norman Bethune et plusieurs autres endroits dans l'arrondissement

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de surplus de 3 067 047,31 \$ pour la réalisation des activités prévues au « Plan d'action embellissement et propreté » pour les années 2021, 2022 et 2023 afin de maintenir l'entretien et la propreté de la Place de la Paix, de la Dauversière, Norman Bethune et plusieurs autres endroits dans l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1206002002

CA20 240305

Autoriser une affectation de surplus de 466 060,79 \$ pour l'entretien sur 3 ans des arbres plantés dans le cadre du projet Plan d'action canopée

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de surplus de 466 060,79 \$ pour l'entretien sur 3 ans des arbres plantés dans le cadre du projet Plan d'action canopée.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1206002003

CA20 240306

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240307

Édicter les ordonnances relatives aux emplacements et à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons sur le domaine public et sur la place d'Armes, la place Jacques-Cartier et ses environs en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006) durant la saison 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 57 relative aux emplacements désignés et à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et sculpteurs de ballons sur la place d'Armes, sur la place Jacques-Cartier et ses environs;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 58 relative à l'exercice des activités des musiciens, des amuseurs publics et des sculpteurs de ballons sur le domaine public.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1204673002

CA20 240308

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2020, 3^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation diverses sur le domaine public (saison 2020, 3^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'autoriser, à cet effet, la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à autoriser pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, lesdites animations complémentaires à l'annexe 1, pendant la période du 2 juillet au 25 septembre 2020;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 632 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 167 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 288 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1205907004

CA20 240309

Édicter une ordonnance modifiant les ordonnances E-7.1, o. 62 (artisans) et E-7.1, o. 63 (artistes) et retirer, pour la saison 2020, les emplacements dédiés aux artisans et aux artistes exposants A55, E11, E12, E13 et E14 situés sur la rue Sainte-Catherine, côté nord, entre les rues Mackay et Bishop et l'emplacement A35 situé sur la rue Sainte-Catherine, côté nord, entre les rues de la Montagne et Drummond

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240076 adoptée à sa séance du 11 février 2020, édicté en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), des ordonnances désignant les sites où il est permis de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre artisanale, picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2020 et fixant les modalités d'usage des kiosques d'artistes exposants;

Attendu que certains emplacements doivent être retirés en raison des installations et des activités d'animation prévues à ces endroits au cours de la saison estivale :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre E-7.1) l'ordonnance E-7.1, o. 65 modifiant l'ordonnance E-7.1, o. 62 désignant les emplacements où il est permis aux détenteurs de permis d'artisan de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre artisanale sur le domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre E-7.1) l'ordonnance E-7.1, o. 66 modifiant l'ordonnance E-7.1, o. 63 désignant les emplacements où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre picturale ou graphique.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1194673005

CA20 240310

Approuver une programmation d'activités culturelles et sportives spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 9 juillet au 9 novembre 2020 et édicter les ordonnances

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver une programmation d'activités culturelles et sportives spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public du 9 juillet au 9 novembre 2020 et édicter les ordonnances :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 633 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 238 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 586 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 155 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 168 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1208214008

CA20 240311

Adopter une résolution modifiant la résolution CA18 240548 afin de permettre de déroger à l'obligation de fournir un quai de chargement et d'établir un délai de réalisation pour le projet sur le site délimité par les rues Saint-Paul Ouest, Saint-Henri et William et la ruelle Richard (636-640, rue Saint-Paul Ouest), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'une consultation écrite de 15 jours s'est déroulée du 15 au 29 juin 2020 inclusivement :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter la résolution à l'effet :

1) De remplacer, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier paragraphe de la résolution CA18 240548 par le suivant:

« D'accorder, pour le site délimité par les rues Saint-Paul Ouest, Saint-Henri et William et la ruelle Richard, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation : »;

2) De remplacer le sous-paragraphe « a » par le sous-paragraphe suivant :

« a) de déroger notamment aux articles 141, 582 et 583 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » ;

3) D'ajouter, à la suite de l'article 1), l'article suivant :

« 2) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet. »;

Adoptée à l'unanimité.

40.08
pp 421
1206255002

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1206255002

CA20 240312

Édicter une ordonnance modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de réduire les tarifs relatifs à la délivrance des permis de musicien ou d'amuseur public, et d'artisan ou d'artiste

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, conformément au Règlement sur les tarifs – exercice financier 2020 (CA-24-309, article 67.1), l'ordonnance CA-24-309, o. 1 modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2020 (CA-24-309), afin de réduire les tarifs relatifs à la délivrance des permis de musicien ou d'amuseur public, et d'artisan ou d'artiste sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1207135011

CA20 240313

Refuser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bureau » dans un bâtiment situé dans un secteur de la catégorie R.1, au 3071, avenue Trafalgar

Attendu que le 16 avril 2020, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable quant à permettre l'usage « bureau » dans un bâtiment situé dans un secteur de la catégorie R.1, au 3071, avenue Trafalgar;

Attendu qu'une consultation écrite s'est déroulée du 15 au 29 juin 2020 inclusivement :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De refuser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), et conformément l'article 147 de ce règlement, l'usage « bureau » dans un secteur associé à la catégorie R.1 au nord de la rue Sherbrooke, dans un bâtiment de 5 étages et moins.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1208398004

CA20 240314

Accorder, en vertu de la procédure de dérogations mineures, le dépassement du taux d'implantation maximal de 70 % à 73.9% dans un bâtiment résidentiel de trois étages comportant 12 logements, situé au 2054, rue Fullum

Attendu qu'une consultation écrite s'est déroulée du 15 au 29 juin 2020 inclusivement :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 2054 rue Fullum, une dérogation permettant le dépassement du taux d'implantation maximal de 70 % à 73.9% dans un bâtiment résidentiel de trois étages comportant 12 logements, et ce, en dérogation aux articles 2 et 3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1208399003

CA20 240315

Adopter une résolution autorisant l'occupation du bâtiment situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est par les usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse », « salle d'exposition » et les usages accessoires « restaurant, traiteur » (traiteur sans cuisson) et « débit de boissons alcooliques », en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Théâtre Cartier - 2^e projet de résolution

Attendu qu'une consultation écrite de 15 jours s'est déroulée du 15 au 29 juin 2020 inclusivement :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est, sur le lot 5 015 275 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'autoriser les usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse », « salle d'exposition » et les usages accessoires « restaurant, traiteur » (traiteur sans cuisson) et « débit de boissons alcooliques » (uniquement lors de la tenue d'événements);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) L'usage « restaurant, traiteur » est autorisé uniquement pour l'usage traiteur sans cuisson et est accessoire aux usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse » et « salle d'exposition »;

- b) L'usage « débit de boissons alcooliques » est autorisé uniquement comme usage accessoire aux usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse » et « salle d'exposition »;
- c) Aucun café terrasse ou activité à l'extérieur n'est autorisé;
- d) Une étude acoustique devra être déposée lors de la demande de permis afin d'assurer qu'aucun bruit ne soit perceptible à l'extérieur ni dans les bâtiments résidentiels à proximité;
- e) La demande de permis devra comprendre les plans détaillés des rénovations des éléments intérieurs : colonnes, moulures, planchers, plafonds et ascenseur ainsi que les plans détaillés des rénovations des éléments extérieurs : toiture, murs et fenêtres;
- f) L'aménagement paysager ainsi que le nouvel escalier d'issue feront l'objet d'une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme ;
- g) Les demandes de permis et de certificats subséquentes pour des travaux intérieurs et extérieurs, incluant tous travaux d'aménagements paysagers, devront être soumises en révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.09
pp 422
1180607011

CA20 240316

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'interdire la division et la subdivision de logements - 2^e projet de règlement

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 19 mars 2020 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 15 au 29 juin 2020 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter, avec changement, un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'interdire la division et la subdivision de logements;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.10
CA-24-282.121
1208398003

CA20 240317

Adopter une résolution autorisant la démolition partielle et l'agrandissement du bâtiment situé au 1240, rue Sanguinet, et ce en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 10 mars 2020 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 15 au 29 juin 2020 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter, sans modifications, le second projet de résolution à l'effet ;

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé aux 1240-1250, rue Sanguinet (lot 2 161 932), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 13, 81, 85, 377.1, 583 et 656 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de démolir, d'ériger et d'occuper un édifice conformément au plan réalisé par CIMA+ et NFOE+EVOQ et daté du 21 février 2020, ainsi qu'aux plans numérotés 3, 8, 9 et 11, réalisés par NFOE+EVOQ et datés du 20 janvier 2020, tous estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 février 2020.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) Fournir les plans de la cour et du sous-sol du pavillon J.A. DeSève illustrant les 23 supports à vélos, le vestiaire-douche et les 10 casiers;
 - b) La demande du certificat de démolition doit être accompagnée :
 - i) d'un devis sur la conservation in situ de la façade avant et des parties maintenues des façades latérales et arrières;

- ii) d'un devis détaillant la restauration des éléments architecturaux des façades conservées;
- iii) des lettres de garantie bancaire, tel que stipulé à l'article 20 du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215).

3) Toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de démolition partielle et d'agrandissement du bâtiment situé au 1240, rue Sanguinet, faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.11
pp 414
1196255013

CA20 240318

Modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de tenir compte des études numériques dans l'évaluation des impacts éoliens requise préalablement à la construction d'un bâtiments d'une hauteur supérieure à 60 mètres – Avis de motion

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de tenir compte des études numériques dans l'évaluation des impacts éoliens requise préalablement à la construction d'un bâtiments d'une hauteur supérieure à 60 mètres, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12 1207303004

CA20 240319

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.12.1 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240320

Modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de tenir compte des études numériques dans l'évaluation des impacts éoliens requise préalablement à la construction d'un bâtiments d'une hauteur supérieure à 60 mètres - 1^{er} projet de règlement

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de tenir compte des études numériques dans l'évaluation des impacts éoliens requise préalablement à la construction d'un bâtiments d'une hauteur supérieure à 60 mètres;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.12.1 1207303004

CA20 240321

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les dispositions relatives aux usages industriels et aux usages situés à proximité de réseaux ferroviaire et routier à fort débit en concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (règlement RCG 14-029) - 2^e projet de règlement

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 9 juin 2020 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 15 au 29 juin 2020 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter, sans modification, le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les dispositions relatives aux usages industriels et aux usages situés à proximité de réseaux ferroviaire et routier à fort débit en concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (règlement RCG 14-029).

De poursuivre la procédure d'adoption du projet faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3). "

Adoptée à l'unanimité.

40.13
CA-24-282.124
1207303003

CA20 240322

Adopter une résolution autorisant l'usage « clinique médicale » et « école d'enseignement spécialisée » au rez-de-chaussée ainsi que la mezzanine du bâtiment situé au 360, rue Sainte-Catherine Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 360, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 244 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'occuper, en plus des usages prescrits, le rez-de-chaussée et la mezzanine du bâtiment visé aux fins de l'usage « clinique médicale » et « école d'enseignement spécialisée ».
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'emplacement des usages proposés devra être substantiellement conforme aux plans déposés le 20 décembre 2019;
 - b) au niveau du rez-de-chaussée, à l'intérieur, aucun rideau opaque ou pellicule ne devra être installé, afin de ne pas obstruer les fenêtres et de maintenir l'animation de la rue;
 - c) limiter la superficie des rideaux LED installés à l'intérieur aux sections nécessaires à la préservation de l'intimité et ne pas y apposer de publicités;
 - d) les enseignes devront être soumises à la procédure du Titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282 et présentées lors d'une séance ultérieure du comité.

De fixer un délai de 24 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 420
1206723002

CA20 240323

Adopter une résolution afin de régulariser une exigence par rapport à une servitude de passage exigée par le Règlement autorisant la construction, la modification et l'occupation à des fins d'équipements de sport et de loisirs, de transport, de commerces et de bureaux des immeubles situés dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Antoine Ouest, de la Montagne, de La Gauchetière Ouest et Peel (9381), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (1280, avenue des Canadiens-de-Montréal) - Adoption

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, pour le quadrilatère délimité par l'avenue des Canadiens et les rues Peel, Saint-Antoine et de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- 1) De déroger notamment à l'article 60 du Règlement autorisant la construction, la modification et l'occupation à des fins d'équipements de sport et de loisir, de transport, de commerces et de bureaux des immeubles situés dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Antoine, de la Montagne, De La Gauchetière et Peel (9381, modifié);
- 2) D'assortir cette autorisation à la condition de respecter une dimension minimale de 5,71 m pour la servitude de passage permettant l'accès au terminus de trains de banlieue (gare Lucien-L'Allier) depuis l'avenue des Canadiens-de-Montréal;

Adoptée à l'unanimité.

40.15
pp 423
1204869002

CA20 240324

Adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 7 096 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'arrondissement de Ville-Marie - Adoption

Attendu que, le 9 juin 2020, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'arrondissement de Ville-Marie, le règlement CA-24-321 intitulé Règlement autorisant un emprunt de 7 096 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1207128004

CA20 240325

Accorder des dérogations mineures relatives à la hauteur minimale du bâtiment situé au 325, boulevard René-Lévesque Est, et ce, en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation notamment à l'article 10. 2° du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

Attendu qu'une consultation écrite sur 15 jours s'est déroulée du 15 au 29 juin 2020 inclusivement :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 325, boulevard René-Lévesque, des dérogations permettant que la hauteur du bâtiment sur le boulevard René-Lévesque et sur la rue Savignac soit inférieure à la norme minimale de 10 mètres, et ce, en dérogation à l'article 10. 2° du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1206723003

CA20 240326

Autoriser les usages conditionnels « activité communautaire ou socioculturelle », « salle d'exposition » et « salle de spectacle », pour l'immeuble situé au 2400, rue Sainte-Catherine Est

Attendu qu'une consultation écrite sur 15 jours s'est déroulée du 15 au 29 juin 2020 inclusivement :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), les usages « activité communautaire ou socioculturelle », « salle d'exposition » et « salle de spectacle » pour l'immeuble situé au 2400, rue Sainte-Catherine Est, et ce, conformément au paragraphe 3 ° de l'article 211 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1207400001

CA20 240327

Désigner, comme étant une place publique, la portion de la rue Marguerite d'Youville, entre la rue McGill et la rue des Soeurs Grises, du 11 juillet 2020 au 31 octobre 2020, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement et édicter les ordonnances

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De désigner comme étant une place publique la portion de la rue Marguerite d'Youville, entre la rue McGill et la rue des Soeurs Grises, du 11 juillet à 8 h au 31 octobre 2020 à 7 h et y autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11,1), l'ordonnance P-1, o. 587 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 289 permettant la fermeture de rue, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1205275005

CA20 240328

Autoriser, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public et le réalignement de voies de circulation, et édicter les ordonnances nécessaires afin de permettre la tenue de l'événement de relance économique « Piétonisation de la rue Crescent » jusqu'au 30 septembre 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public et le réalignement de voies de circulation, et édicter les ordonnances nécessaires afin de permettre la tenue de l'événement de relance économique « Piétonisation de la rue Crescent » du 9 juillet jusqu'au 30 septembre 2020;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 290 autorisant le réalignement de voies de circulation pour la tenue de l'événement de relance économique « Piétonisation de la rue Crescent » jusqu'au 30 septembre 2020;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 239 autorisant l'affichage événementiel, promotionnel et publicitaire pour la tenue de l'événement de relance économique « Piétonisation de la rue Crescent » jusqu'au 30 septembre 2020;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 634 autorisant la diffusion amplifiée de musique d'ambiance pour la tenue de l'événement de relance économique « Piétonisation de la rue Crescent » jusqu'au 30 septembre 2020;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 169 autorisant la peinture sur chaussée pour la tenue de l'événement de relance économique « Piétonisation de la rue Crescent » jusqu'au 30 septembre 2020;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 588 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons pour l'événement de relance économique « Piétonisation de la rue Crescent » jusqu'au 30 septembre 2020.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Cathy Wong

De présenter un amendement tel que suit :

Que cette ordonnance entrera en vigueur lorsque l'adhésion de tous les commerçants riverains situés sur la rue Crescent, entre le boulevard De Maisonneuve et le boulevard René-Lévesque, aura été obtenue et transmise à la division du greffe;

De modifier l'article 2 de l'ordonnance C-4.1, 290, afin de permettre la circulation à double sens entre le 1214, rue Crescent et le boulevard René Lévesque Ouest.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1205907005

CA20 240329

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 et 40.22.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240330

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée d'un bâtiment à construire au nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Mackay, en remplacement d'un bâtiment actuellement situé aux 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest

Attendu qu'une consultation écrite sur 15 jours s'est déroulée du 23 juin au 7 juillet 2020 inclusivement :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 1° de l'article 247 de ce règlement, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée d'un bâtiment à construire au nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Mackay, sur les lots 1 341 036, 1 341 037, 1 341 039 et 3 550 498 du cadastre du Québec, en remplacement d'un bâtiment actuellement situé aux 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1207199002

CA20 240331

Accorder des dérogations mineures relativement à la hauteur minimale en mètres, à la hauteur maximale en étages et en mètres, à la surhauteur maximale, à la superficie totale des espaces libres requis, à la marge latérale minimale et à l'obligation de fournir une unité de chargement de petite dimension pour un bâtiment à construire au nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Mackay, en remplacement d'un bâtiment actuellement situé aux 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest

Attendu qu'une consultation écrite sur 15 jours s'est déroulée du 23 juin au 7 juillet 2020 inclusivement :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, pour un bâtiment à construire au nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Mackay, sur les lots 1 341 036, 1 341 037, 1 341 039 et 3 550 498 du cadastre du Québec, en remplacement d'un bâtiment actuellement situé aux 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest, des dérogations, notamment aux articles 9, 10, 34, 53, 81 et 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), permettant :

- une hauteur minimale inférieure aux 11 m exigés dans la zone 0077;
- les paramètres de hauteur maximale de 23 m, sans limites en étages, prévus pour la zone 0077 dans la zone 0555 où une hauteur maximale de 3 étages et 14 m est autrement prévue;
- les paramètres de surhauteur maximale de 35 m de la zone 0077 dans la zone 0555 où aucune surhauteur n'est autrement prévue;
- une superficie totale d'espaces libres requis inférieure au minimum de 10 % de la superficie de chaque logement, sans excéder 10 m² par logement, exigé;
- une marge latérale minimale inférieure aux 3 m exigés dans la zone 0077 ou aux 2,5 m exigés dans la zone 0375;
- l'absence d'unité de chargement de petite dimension autrement exigée pour la construction d'un bâtiment comportant une superficie de plancher commerciale de 500 m² à 5 000 m²;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- tendre à limiter l'implantation est du bâtiment et de sa surhauteur au prolongement vers le sud de l'axe de la limite arrière du lot 1 341 036 jusqu'à la rue Sainte-Catherine;
- prévoir et réaliser des aménagements paysagers en continuité de ceux du parvis végétalisé de l'église voisine pour la portion de terrain libre à l'est (lot 1 341 037 et partie du lot 3 550 498);

- revoir la conception du bâtiment et de sa surhauteur de manière à fournir le retrait minimal exigé depuis la rue Mackay ainsi qu'à tendre à intégrer le maximum de la superficie d'espaces libres exigée, sans devoir obligatoirement l'atteindre entièrement, vu l'impossibilité d'aménager ou d'occuper une terrasse sur la toiture du 3^e étage bordant la rue Sainte-Catherine et considérant l'harmonisation des paramètres de hauteur et de surhauteur maximales de la zone 0077 à être également autorisés pour la zone 0555.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1207199003

Levée de la séance

70.01

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 septembre 2020 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 50.

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA20 240336
lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2020.